

P.V. n° 11

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mme. JUGE - MM. CASSIAU – CORNIER - DECHERF - LATRUBESSE – PRIETO.

Excusés : Mmes. BERNARD – BOUTI – NOIR – M. BARA (C.D. Féminines District 47).

Assistent : Mmes. AYRAULT-GUILLORIT (Secrétaire Générale LFNA) – LUCAS (Présidente C.D. Féminisation District 33) – COMBEAU (Présidente C.D. Féminines District 24) - MM. RABBY (membre du Comité en charge du développement du football féminin) – GUITON (C.T.R. D.A.P. LFNA) – GOBRY et SENNA (C.D. Féminines District 16) – GAUVIN et MASSE (Président et membre C.D. Féminines District 79) - LARBALETTE (C.D. Féminisation District 86) -

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

La réunion débute par un tour de table.

Natacha Berton remercie l'ensemble des personnes présentes et énonce le déroulé de la matinée :

1. STATISTIQUES

Présentation faite par Vanessa Juge.

Les effectifs sont en hausse (entre les saisons 2021/2022 et 2016/2017) et Vanessa félicite l'ensemble des Districts pour le travail entrepris depuis quelques années (tendance nuancée pour le football d'animation).

De ce fait, le nombre d'équipes est également en augmentation.

Toutefois, on remarque quelques disparités en fonction des territoires : les Districts qui se portent le mieux sont ceux qui ont axé leur politique sur les Ecoles Féminines de Football (E.F.F.).

Vanessa montre aussi la part des jeunes licenciées par rapport aux Seniors (Jeunes > Seniors), ce qui nous amène à dire que les commissions devraient passer plus de temps sur le football d'animation et pré formation que sur la gestion des compétitions Seniors.

Augmentation du nombre d'éducatrices et de dirigeantes.

Francis Gauvin soulève le fait que la licence Educateur est payante pour un/une joueur(se) contrairement à la licence dirigeant(e). Ce sujet est à faire remonter à la F.F.F.

Vanessa rappelle l'opération PASSFOOT : 1^{ère} licence gratuite pour nouvelle joueuse dans une E.F.F.

Mathieu RABBY souhaite que le nombre d'Elues et membres de Commissions soit rajouté à ces statistiques.

2. CATEGORIES ET COMPETITIONS

Natacha Berton rappelle que la réforme des catégories verra le jour pour la saison 2023/2024 : la suppression des U14-U17 F. et la création des U15 F. et U18 F. au niveau des districts ou pôles (le District de la Gironde a déjà mis en place cette saison la catégorie U15 F. à 8).

Présentation du projet des compétitions pour la saison prochaine en U18 F. et en U15 F. : 1^{ère} phase dans les pôles ou Districts puis 2^{ème} phase au niveau Ligue pour les meilleures équipes ou aux niveaux pôles ou Districts pour les autres.

Présentation d'une projection nombre de licenciées sur la période 2023/2024.

Une aide aux déplacements est demandée pour les équipes U18 F. qui vont évoluer au niveau Ligue la saison prochaine.

Cette projection des compétitions devra être présentée à l'ensemble des clubs féminins de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine par les membres des différents Districts d'ici février afin qu'elle soit actée ou modifiée lors de la prochaine réunion de la Commission Régionale (en février 2023).

3. EDUCATRICES ET DIRIGEANTES

Une présentation est effectuée par Hervé LATRUBESSE.

Proposition des formations modulaires à 10 euros pour les féminines (en attente de validation par la Ligue). Ce faible coût serait un argument pour une forte communication (à l'instar de la communication pour le recrutement des arbitres féminines).

Proposition de créer un groupe de communication "éducatrices" (What's App ou autres) dans le but de rassembler les éducatrices, susciter des vocations et inspirer d'autres filles à devenir éducatrices.

Un module U6/U7 uniquement pour les féminines va être mis en place en avril 2023 à Cognac. Peut-on envisager que ce dispositif soit repris par l'ensemble des Districts ?

Plateau « 1 équipe/1 Maman » : présentation de ce qui se fait déjà en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Opération de fidélisations des dirigeantes (soirées "dirigeantes" cf Pyrénées-Atlantiques).

Mathieu RABBY évoque les quotas (% de femmes dans les comités exécutifs) qui vont devenir obligatoires dans nos instances (en 2024 pour la F.F.F. et en 2028 pour la Ligue).

Nathalie LUCAS précise que les personnes qui justifient de 200 heures de bénévolat peuvent comptabiliser 240 € sur leur Compte Professionnel de Formation (via le compte engagement citoyen).

4. « TOUTES FOOT »

Présentation par Olivier GUITON : 4 Districts sont engagés à l'heure actuelle. Cette opération remplace la "Semaine du Football Féminin" et va durer la saison complète. Inscriptions avant le 31 décembre. 3 lauréats régionaux iront à Clairefontaine.

COUPES NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11 ET U16-U18 F. A 11

Après une relance effectuée par courriel auprès de tous les clubs de la LFNA, il s'avère que le nombre d'engagées à ce jour (*très faible avant la relance*) est de :

- Coupe Nouvelle-Aquitaine U14-U15 F. à 11 : **25**
- Coupe Nouvelle-Aquitaine U16-U18 F. à 11 : **20**.

Par conséquent, ces chiffres permettent d'organiser ces deux coupes lors de cette saison. Ainsi, les dates des différents tours seront les suivantes :

- Tour 1 : 04 février 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 2 : 11 mars 2023 (pour les 2 coupes)
- Tour 3 : 22 avril 2023 (pour les 2 coupes)
- ½ Finales : 20 mai 2023 (pour les 2 coupes)
- FINALES : 10 juin 2023 (pour les 2 coupes) : couplées avec la Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines (Seniors).

Compte-tenu de la date lointaine du 1^{er} tour, les dates butoir d'engagements via Footclubs sont repoussées au 31 décembre 2022.

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 1

Match n° **24661738** – Poule Unique – F.C.E. Mérignac Arlac / Aviron Bayonnais du 20/11/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 29/11/2022 qui **donne match perdu à l'équipe de l'AVIRON BAYONNAIS (0 but, - 1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C.E. MERIGNAC ARLAC (6 buts, 3 points).**

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 24661978 – Poule A – E.S. La Rochelle / U.A. Niort St-Florent du 04/12/2022

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 01/12/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent**.

Amende de 100 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (1^{er} forfait).

U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 1

Match n° 24956311 – Poule B – E.S. Saintes Football / A.S.J. Soyaux Charente du 12/11/2022

La Commission avait pris note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 15/11/2022 qui **avait confirmé le résultat acquis sur le terrain (1-13 en faveur de l'A.S.J. Soyaux Charente)**.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 29/11/2022 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S.J. SOYAUX CHARENTE (0-3, - 1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'E.S. SAINTES FOOTBALL (3-0, 3 points)**.

L'A.S.J. Soyaux Charente a fait appel de cette décision devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux.

U16-U18 FEMININES A 11 – PHASE 2

Match n° 25441156 – Poule C – E.S.A. Brive / C.S. St-Michel du 03/12/2022

Courriel du C.S. St-Michel du 01/12/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.S. St-Michel**.

Amende de 100 euros pour forfait au C.S. St-Michel (1^{er} forfait).

Fin de la réunion au Haillan : à 12h30

Prochaine réunion : le samedi 11 février 2023 à Puymoyen.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Alexander PRIETO

Procès-Verbal validé le 09/12/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.